

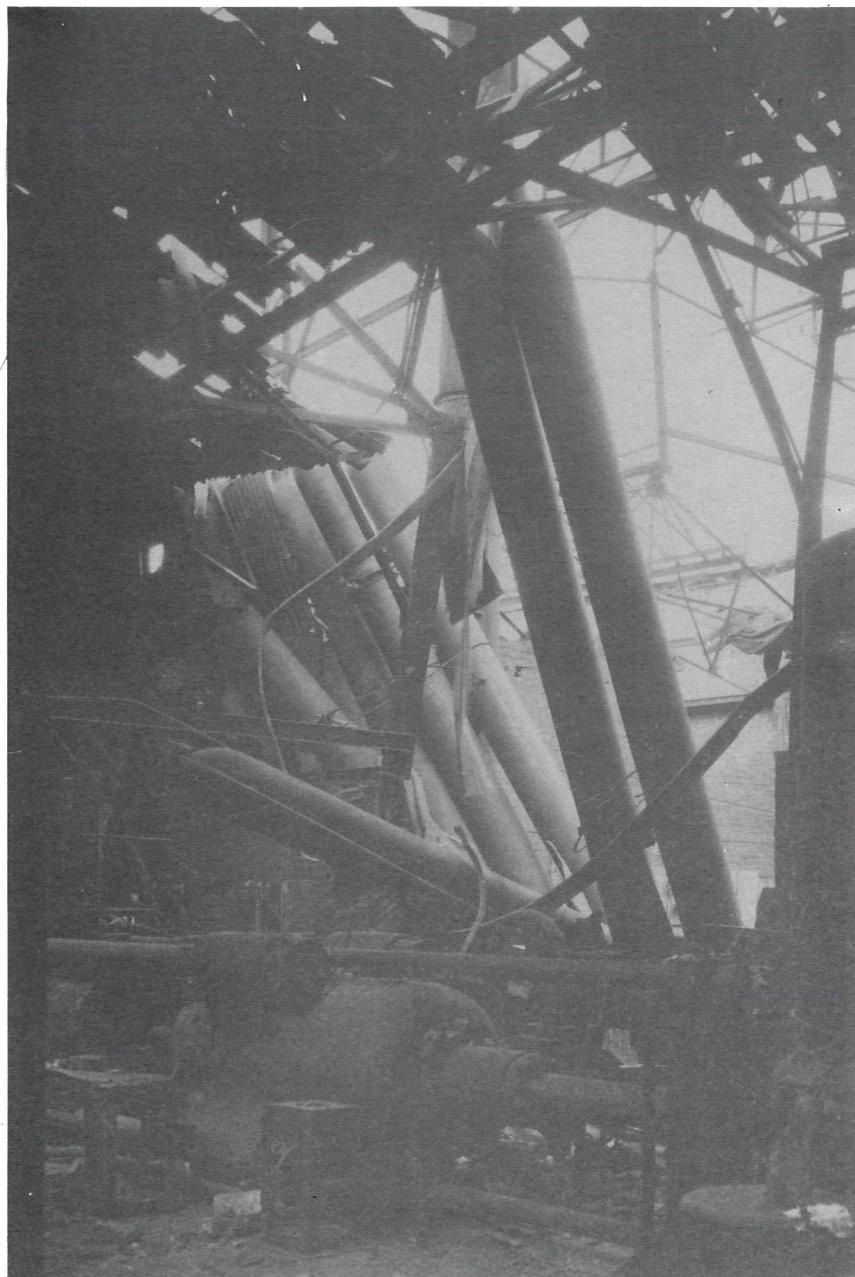
La RESISTANCE dans la SOMME

I - Actions de sabotage

TDS

n° 5

Textes et
Documents
sur la
Somme



Bulletin du Service Educatif
des Archives de la Somme

Avec ce numéro 5 de T.D.S, nous abordons pour la première fois la guerre de 1939-45. D'autres fascicules lui seront consacrés dans les années prochaines.

Etant donné le caractère contemporain de notre documentation, la loi sur les Archives nous impose certaines réserves. Ainsi, nous avons dû occulter les noms propres et les détails mettant en cause la vie privée des personnes concernées. Par contre, les extraits de presse, étant donné leur caractère public, ont été reproduits dans leur intégralité.

Il faut aussi souligner le caractère partiel de notre information. Publiant des documents d'archives, provenant d'un fonds non classé, nous n'avons pratiquement, sur l'action de la Résistance, que le point de vue des autorités françaises et quelques journaux et tracts clandestins ; rien du côté allemand. Quant aux résistants, c'est l'occasion d'inciter nos élèves à solliciter leurs témoignages. La confrontation entre archives et témoignage est très enrichissante. (cf. sur ce thème méthodologique la bande vidéo réalisée par le Service Educatif et le C.R.D.P. il y a 3 ou 4 ans).

Nous remercions Monsieur Robert Guillot, Directeur d'Etudes au Centre Régional de formation des P.E.G.C., à qui nous devons une bonne part de ce dossier, et Monsieur Dominique Duverlie, Principal du Collège de Corbie et historien de la Résistance, qui a bien voulu relire, corriger et enrichir notre manuscrit.

X. LOCHMANN

Professeur animateur
du Service Educatif

A.M COUVRET

Directeur des Services
d'Archives

N.B - Nous serions heureux, maintenant que T.D.S est lancé, d'avoir un "retour". Nos objectifs ont été formulés au début du numéro 3 ; ils ne changent pas. Mais des critiques et suggestions permettant de faire encore mieux et des témoignages sur l'utilisation des dossiers avec les élèves seraient les bienvenus.

INTRODUCTION

doc. 1 : Les sabotages de 1940 à 1944 - Extraits du chapitre de Dominique DUVERLIE sur la Résistance ; in "La Picardie". Sous la direction de René DEBRIE. Paris, les Editions d'Organisation. 1981.

..."Dès 1940, des sabotages révélèrent au grand jour, qu'une partie de la population refusait, au péril de sa vie, de subir passivement la présence des troupes ennemis...1

Ces actions isolées exposaient leurs auteurs à de grands risques. La formation des mouvements de résistance dès la fin de 1940 et surtout en 1941 allait permettre une meilleure organisation de la lutte clandestine. 2

La nécessité de créer des groupes d'action partagea les résistants...

... (le) réveillon de Noël 1942 3 marqua de façon spectaculaire l'entrée de la résistance locale dans une nouvelle période. Les attentats contre les troupes d'occupation et surtout les sabotages contre les voies ferrées et les lignes téléphoniques allaient prendre de plus en plus d'importance...

L'instauration du S.T.O en février 1943 incita de nombreux jeunes à devenir des clandestins...

Il fallait au printemps 1943 essayer par tous les moyens de ralentir le transport des soldats allemands qui partaient en renfort vers le front de l'Est. Dans cette optique les F.T.P. intensifièrent leurs opérations...

A la fin de l'année... la répression allemande avait touché les principales organisations 4...

Après le débarquement du 6 juin, les attentats et les sabotages prirent une importance considérable. 5"

Police régionale d'Etat

Circonscription d'Amiens

Commissariat Central

Le Commissaire Central
à Monsieur le Préfet de la Somme
- Cabinet -

J'ai l'honneur de vous adresser la copie ci-jointe d'un tract communiste trouvé ce jour, à Amiens, rue Georges Beauvais.

Amiens, le 24 septembre 1943

Le Commissaire Central
(signature illisible)

Jean CATELAS

UN NOM ! UN SYMBOLE !

..."L'embusqué PUCHEU a fait guillotiner Jean CATELAS, l'ancien combattant de 14-18, blessé de guerre décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre.

PUCHEU ! LE SANG DE JEAN CATELAS CRIE VENGEANCE, IL SERA VENGE !

Peuple de Picardie c'est toi qui le vengeras ! En ce jour anniversaire demande au Comité d'Alger qu'il remplisse son devoir, tout son devoir, qu'il condamne et exécute PUCHEU le traître à la Patrie, le bourreau des otages de Chateaubriand.

Au moment où la bête fasciste chancelle sous les coups redoutables de la glorieuse Armée Rouge, (qui a permis par son courage d'entrevoir l'aube de notre libération) au moment aussi où nos alliés débarquent et avancent en Italie, fais le serment sur le corps de Jean CATELAS de précipiter la chute du facisme Hitlérien.

Que le boche sente partout la haine implacable, rends lui la vie intenable, chasse-le, extermine-le par tous les moyens.

Cheminots ! Sabotez, Sabotez ! les machines, les wagons, brûlez le matériel et les marchandises destinées aux boches.

Que les plus courageux des Picards rentrent dans l'Armée secrète des héroïques Francs Tireurs et Partisans, qu'ils y viennent vivre la vie dangereuse mais combien exaltante des soldats de la Libération Nationale.

Dans la promotion Jean CATELAS recrutez de nouveaux adhérents, entrez en masse dans les groupements de la résistance.

En ce jour anniversaire de la mort de celui qui fut pour beaucoup un compagnon de lutte, pour d'autres un ami et un grand coeur, que chacun fasse son examen de conscience et PASSE A L'ACTION.

En avant pour chasser l'envahisseur et châtier les traîtres.

VIVE LA FRANCE

La Région Communiste de la Somme

(orthographe du document respectée)

- LES SABOTAGES DE VOIES FERREES -

Souvent spectaculaires, ils sont de plus en plus nombreux du 20 mai 1940 au 1er septembre 1944, comme le montre le tableau ci-dessous, publié par D. DUVERLIE, dans "Picardie-Information", n° 38, 1980.

Sabotages et attentats dans la Somme du 20 mai 1940 au 1^{er} septembre 1944 (1)									
	1940	1941	1942		1943		1944		total du 20 mai 40 au 1 ^{er} sept. 44
			1/1 au 30/6	1/7 au 31/12	1/1 au 30/6	1/7 au 31/12	1/1 au 5/6	6/6 au 1/9	
Sabotages									
Voies ferrées	—	5	4	22	46	67	95	148	387
Lignes téléphoniques	10	11	5	2	25	15	43	118	229
Lignes électriques	—	1	—	—	3	2	13	112	31
Divers : usines, biens des particuliers, matériel de guerre, etc.	—	6	4	2	9	32	29	51	133
Attentats									
Mairies, postes, tabacs, perceptions, banques	—	—	4	1	—	3	60	72	140
Soldats allemands, collaborateurs, gendarmeries et prisons	—	3	1	2	3	18	31	83	141
	10	26	18	29	86	137	271	484	1061

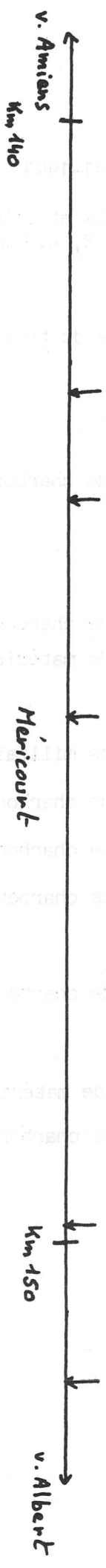
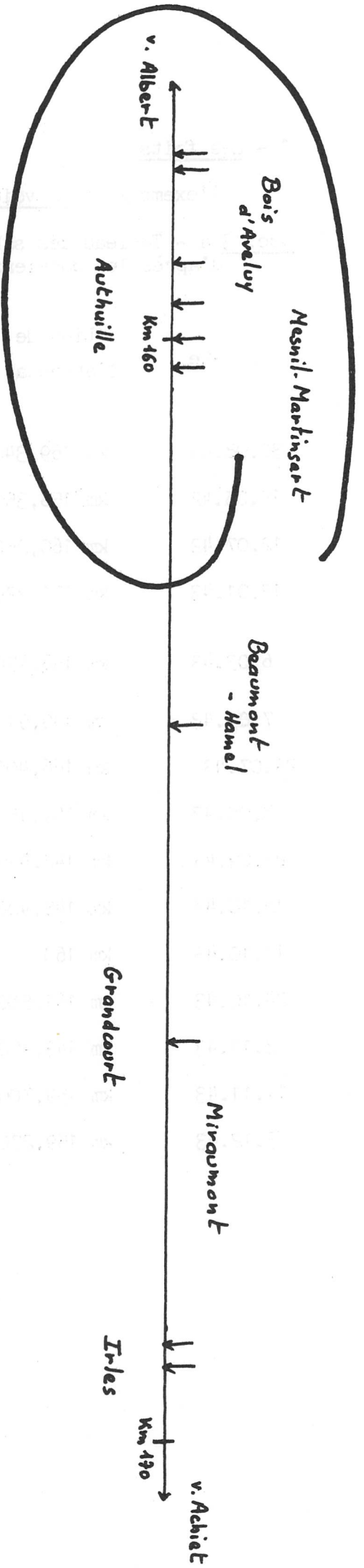
(1) Ce tableau a été dressé à partir des procès-verbaux de gendarmerie, des différents rapports des administrations (Préfecture, S.N.C.F., P.T.T., etc.), des dossiers d'homologation des mouvements de Résistance, des dossiers des Combattants Volontaires de la Résistance et de la presse parue sous l'occupation et après la Libération. Ces chiffres ne sauraient être exhaustifs, ils laissent en particulier de côté les activités des chaînes d'évasion et des réseaux de renseignements qui ne peuvent être quantifiés à partir de ces sources.

1 - Les faits

l'exemple de la voie ferrée Amiens-Arras. 1941-1943

doc. 3 a - Tableau des sabotages commis entre Heilly et Irles
d'après les dossiers non classés de la série M, A.D Somme.

Date	Lieu de l'attentat	Technique	Nature du train
30.08.41	km 169,340	explosif	
15.05.42	km 158,350	explosif	train de charbon
12.07.42	km 160,250	explosif	
12.01.43	km 151,320	explosif	
6.03.43	km 158,450	déboulonnage	{ train de charbon train de matériel
7.05.43	km 149,910	"	
29.07.43	km 166,400	"	2 trains militaires
28.08.43	km 169,150	"	train de charbon
21.09.43	km 142,490	"	train de charbon
12.10.43	km 145,400	"	train de charbon
19.10.43	km 160	"	
24.10.43	km 163,500	"	train de charbon
3.11.43	km 143,450	"	
11.11.43	km 159,700	"	train de matériel
3.12.43	km 159,270	"	train de charbon

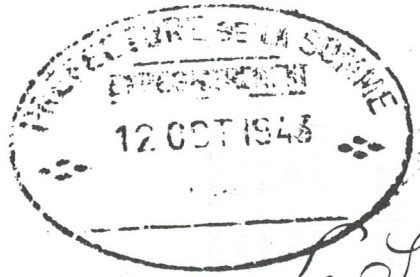


↓ Localisation des sabotages

$$E = \frac{1}{50\,000}$$

DÉPARTEMENT
DE LA SOMME

SOUS-PRÉFECTURE
D'ABBEVILLE



ÉTAT FRANÇAIS

Abbeville, le 9 Octobre 1943.

Le Sous-Préfet d'Abbeville

à Monsieur le PREFET de la SOMME à AMIENS
(Cabinet)

Objet : Acte de sabotage - Déraillement d'un train transportant des troupes.

Comme suite à ma communication téléphonique de cette nuit, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un acte de sabotage a été commis sur la voie ferrée Amiens-Abbeville dans la nuit du 8 au 9 octobre 1943.

Le train de marchandises Amiens-Boulogne, composé de 46 wagons, dont plusieurs occupés par des troupes allemandes, a déraillé à 0 h. 30 du matin au point kilométrique 164.300, sur le territoire de la commune de Fontaine-sur-Somme.

Les rails de la voie gauche (côté contre-voie) avaient été "détirefonnés" sur une longueur de 25 traverses.

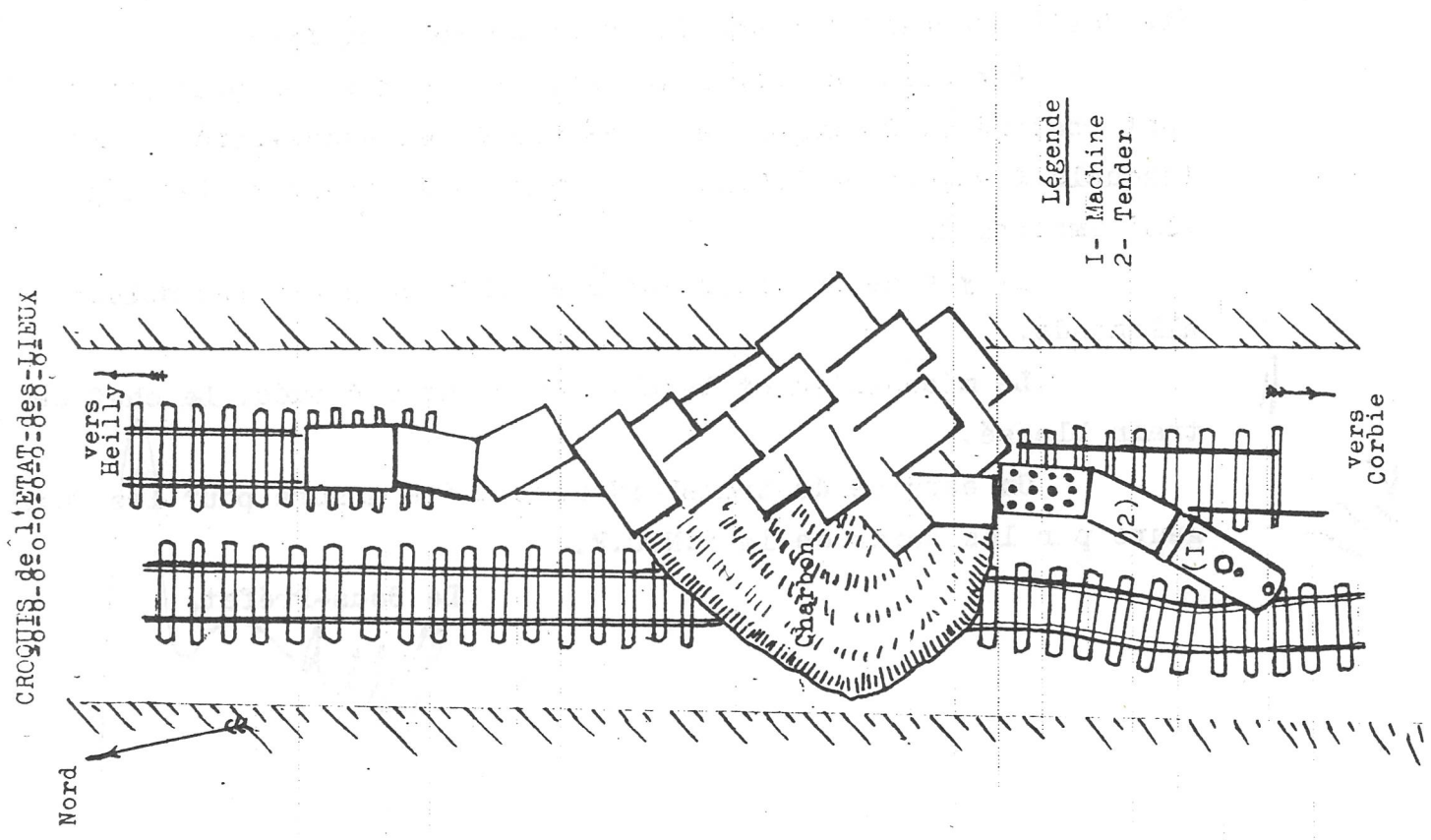
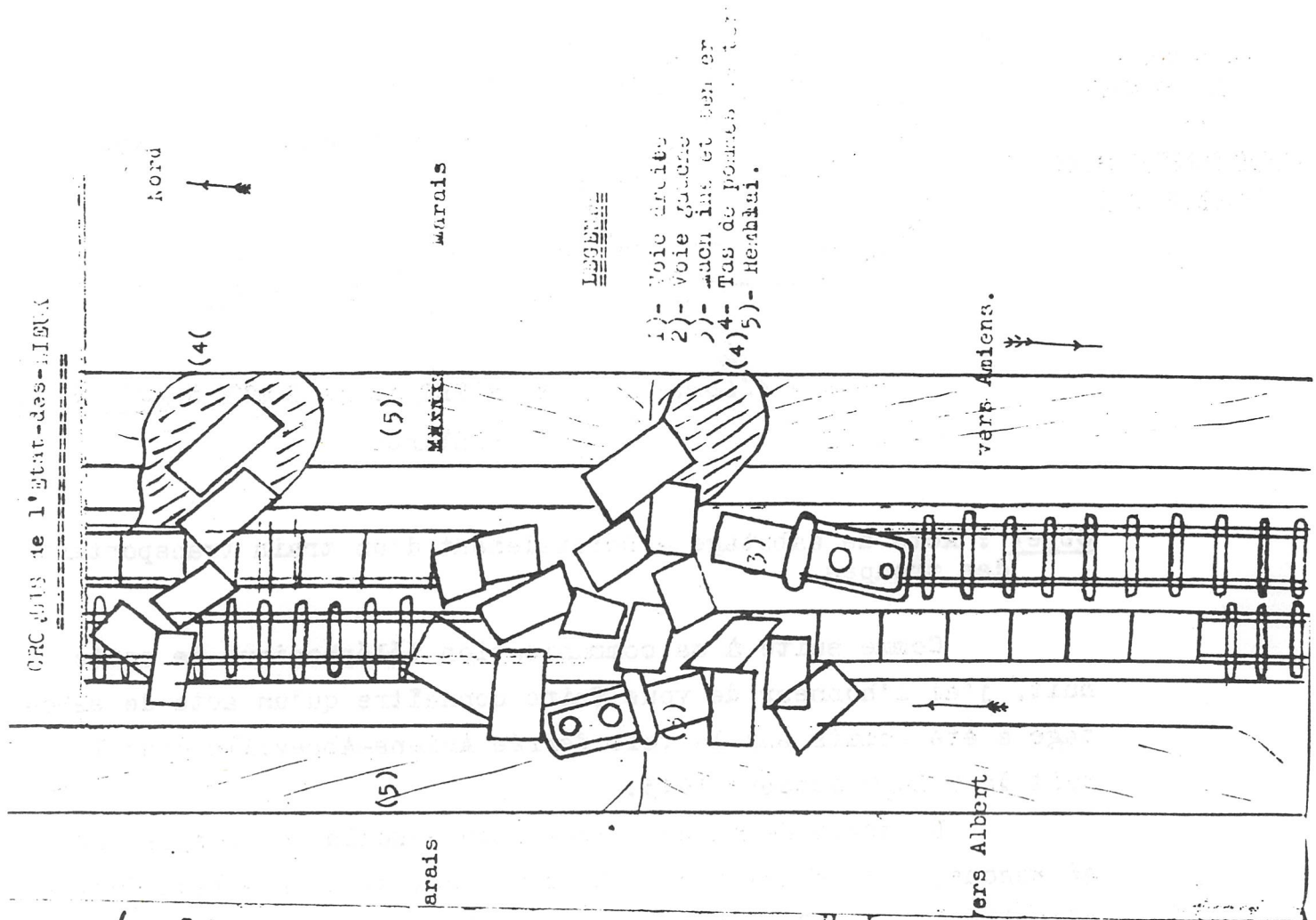
Par suite du déraillement, les deux voies principales sont obstruées. 25 wagons sont déraillés et enchevêtrés, parmi lesquels 4 wagons de D.C.A. et 16 wagons de troupes. Les dégâts sont importants.

Il y a de nombreux morts et blessés parmi les soldats allemands.

Le mécanicien et le chauffeur ont été tués. Le chef de train blessé.

Un service de transbordement a été assuré pour les voyageurs par les soins de la S.N.C.F.

Le Sous-Préfet,



L'édifice sanglant du fascisme et du nazisme chancelle, miné par la coalition des peuples libres tandis que la coalition anglo-américaine remporte d'éclatantes victoires en Afrique, l'armée rouge continue à asséner des coups terribles à l'ennemi. Les pertes boches sont énormes.

JEUNES PICARDS, suivons l'exemple de nos frères soviétiques qui luttent pour la liberté du monde.

Adhérons tous au Front patriotique de la jeunesse.

Formons des groupes de francs tireurs.

La brute Hitler est prise à la gorge. Profitons en pour lui asséner les derniers coups.

Saboter, saboter doit être le mot d'ordre de tous les jeunes patriotes.

"De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace..."

NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE.

Au centre de jeunesse de Dury, les jeunes qui sont habillés comme des va nu pieds gagnent 100 francs par mois. Mais c'est beaucoup encore au gré de ces messieurs qui ont fait leur devise du slogan "Travail, Famille, Patrie. Les amendes ont été rétablies. Si un jeune du Maréchal se fait rappeler à l'ordre avec ou sans raison c'est 10, 15 ou 20 francs en moins sur le mois.

Allons les jeunes. Organisons et dressons des listes de pétitions afin d'obtenir la cessation de pareilles mesures.

A l'usine de chaussures Hunebelle, à Amiens, les jeunes gens et les jeunes filles de 17 à 18 ans gagnent 2 fr. de l'heure. C'est une honte.

Mais les jeunes connaissent le moyen de faire reculer les exploitateurs: l'organisation syndicale.

Établissons un cahier de revendications, imposons la grève si besoin est. Répondons à la force par la force. Les patrons ont peur des actions de masse, profitons en pour mener la lutte pour de meilleurs salaires.

UNE ACTION PARMI TANT D'AUTRES

Des francs tireurs Picards, à Albert sur la ligne d'Arras, font dérailler deux trains de marchandises destinés aux boches. Deux locomotives rendues inutilisables et 40 wagons broyés, la voie obstruée du samedi au mardi soir.

Jeunes communistes, n'oubliez pas que chacun de vous est un franc tireur et partisan et qu'il faut préparer l'insurrection nationale qui, comme l'a dit le Général de Gaulle, ne peut se séparer de la libération nationale.

Patriotes picards, constituez partout des groupes de francs tireurs et partisans, plus nous serons nombreux plus la victoire sera prompte.

1918- 1918- 1918-1918-1918

voilà ce que les jeunes patriotes inscrivent sur les murs pour démoraliser les boches.

Ne jetez pas ce journal, faites le circuler.

2. La technique

doc. 7 -

Format : 250/176. (Marge de 0"04.)

Circul. minist. du 26 déc. 1904

MODÈLE N° 7 (ancien n° 10).

Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie

GENDARMERIE NATIONALE

2. LÉGION

COMPAGNIE de la Somme

SECTION de Péronne

BRIGADE (Albert.)

N° de la brigade... 1042

N° de la section... 1-9-1941

Du 1941

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT

attentat par explosif, sur la ligne Paris-Lille à Miraumont-Auteur inconnu.

PREFECTURE GENDARMERIE NATIONALE
-6 SEP 1941-

Ce jourd'hui, premier septembre, mil neuf cent quarante et un
à treize heures,
Nous, soussigné(s), M. L. Chef,
et

gendarme à la résidence d'Albert, département de la Somme, revêtu de notre uniforme et conformément

aux ordres de nos chefs, le 30 août 1941, nous trouvant à notre caserne, nous avons été informés téléphoniquement à 14 heures 25, qu'un attentat avait été commis sur la ligne de chemins de fer Paris-Lille, à 800 mètres environ au Nord-Est de la gare de Miraumont, et qu'il n'y avait aucune victime, et que les dégâts étaient peu importants.

Nous nous sommes rendus immédiatement sur les lieux après avoir informé notre Commandant de Section, et Monsieur le Juge de Paix des faits.

2. EXPÉDITION

Constatations: A 870 mètres au Nord-Est de la gare de Miraumont, dans une corée à faible rayon, nous avons constaté que le rail intérieur de la voie droite portait deux leur âme, deux trous de forme dimension, provoqués par un explosif. La section du rail est en partie détachée de l'âme, un tire-fond a été arraché.

Sur le milieu de la voie, nous remarquons la présence de deux piles sèches de lampes de poche, reliées ensemble, et une planchette de bois, armée de fer blanc sur laquelle est attaché deux fils de cuivre isolés.

Après avoir replacé la planchette sur la place qu'elle occupait précédemment (la trace se remarquant nettement), nous avons constaté que le 1er fil le plus court, arrivait à hauteur du premier trou du rail, le 2° fil, le plus long arrivait au hauteur du dernier trou du rail. Examinant le dispositif de plus près, nous avons constaté que la planchette devait posséder à l'origine, une languette de fer blanc sur laquelle devait être fixé un des pôles de la pile, tandis que l'autre, par le positif, devait être fixé au rail opposé.

Les piles sont de la marque "Zenith" et ont un voltage de 4,5.

L'attentat s'est produit à l'endroit, où le chemin de grande communication N° 50, Albert-Achiet,

Transmis par le Commandant de la Brigade
à Monsieur le Juge de Paix de la Somme

Le 4 9

Signature
NOTA: Il est recommandé de donner un signalement à la suite du procès-verbal après les signatures.
L'emploi de formules imprimées peut être utile pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées, il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

EXTRAIT DU JOURNAL "LE PROGRES DE LA SOMME" du 4 Août 1943.

LES CRIMES DE LA PROPAGANDE ÉTRANGÈRE

**Accusés de plusieurs actes de sabotage
onze terroristes ont été condamnés à mort**

Ils ont été jugés par le Conseil de Guerre allemand

La sentence a été exécutée

Il y a quelques jours se sont déroulés devant le Conseil de guerre à Amiens, siégeant dans la salle des Assises du Palais de Justice, les débats d'un procès intenté à onze Français, dont neuf domiciliés dans le département de la Somme et deux dans la Seine-Inférieure, accusés — groupés au sein d'une association de francs-tireurs — de s'être livrés à des attentats contre l'armée d'occupation.

Les accusés sont :

Dizy Alfred, ouvrier agricole, domicilié à Morlancourt ;
Wilgos Jacques, tourneur, célibataire, domicilié à Albert ;
Wilgos Henri, ajusteur, célibataire, domicilié à Albert ;
Mopin Jules, verrier, domicilié à Mers ;
Debailly Georges, ouvrier brasseur, domicilié à Longueau ;
Seigneurgens Maurice, ajusteur, domicilié à Villers-Bretonneux ;
Robbe Maurice, électricien, domicilié à Rosières ;
Lesec Ernest, lieutenant de la marine marchande, domicilié à Mers ;
Moreau Paul, instituteur, domicilié à Eu ;
Martin Louis, instituteur, domicilié à Eu ;
Lemaire Charles, monteur en cycles, domicilié à Amiens.

M^e Mahiu et M^e Vanden, du Barreau d'Amiens, avaient assumé la lourde tâche de défendre les inculpés, dont 10 avaient confié leur sort à M^e Mahiu, et un autre, Dizy, à M^e Vanden.

Un fonctionnaire particulièrement qualifié de l'armée occupante remplissait les fonctions d'interprète.

Après la prestation de serment des membres du tribunal, a lieu l'interrogatoire d'identité, suivi de la lecture de l'acte d'accusation.

L'acte d'accusation

Aux onze inculpés il est reproché d'avoir, de février à avril 1943, en différents endroits de la Somme et de la Seine-Inférieure, commis en groupes isolés, des actions tendant à nuire à l'armée allemande, avec cette circonstance que les intéressés n'appartenaient pas à une puissance ennemie armée, dont les membres, aux termes des lois de la guerre doivent être porteurs d'un uniforme revêtu de signes extérieurs destinés à les distinguer.

Les inculpés faisaient partie d'une organisation, dont Dizy était chef de groupe. Ils travaillaient selon les indications d'un chef de section qui n'a pu être appréhen-

dé. Cette organisation, nommée « Front National » qui s'est donné comme but l'accomplissement d'actes de terrorisme est d'inspiration communiste.

Les autres accusés sont des jeunes hommes qui, pour la plupart, se cachaient au sein du « Front National » pour échapper au travail en Allemagne, c'est le cas pour les deux frères Wilgos, Mopin, Debailly, Seigneurgens et Robbe.

A tous ces enrôlés, le « Front National » devait assurer une mensualité de 1.500 francs, qui fut versée, en partie tout au moins à quelques-uns d'entre eux.

L'acte d'accusation reproche en particulier :

— A Dizy et Wilgos Henri, d'avoir le 14 février 1943, en compagnie de deux autres inconnus, commis un attentat à Montières-les-Amiens, une locomotive déraila. Puis d'avoir, avec d'autres individus, le 18 février, déboulonné un rail à Thézy-Glimont, provoquant ainsi le déraillement de deux locomotives et de 23 wagons d'un train de marchandises.

— A Wilgos Henri et Wilgos Jacques et d'autres terroristes, d'avoir, le 28 février commis un attentat à Remiencourt à la suite du-

A/2.

doc. 8 a - Rapport d'un Inspecteur de Police au Commissaire Principal
chef de la 21ème Brigade Régionale de Police de sûreté
à Saint-Quentin. Extraits A.D. Somme, Série M.

Amiens, 15 octobre

"Objet : Vol de matériel (clés à tire-fond) appartenant à la
S.N.C.F., le 7 octobre 1943, en gare de FAMECHON (Somme).

.../...
Les faits : le 7 octobre 1943, vers 17 heures 30, M....., chef
de canton à la S.N.C.F., s'est aperçu que des inconnus avaient
dérobé trois clés à tire-fond et une clé à boulon n° 277, qui
se trouvaient entreposées au magasin de la 2ème brigade du
service de la voie. Ce magasin est situé à proximité de la
gare de FAMECHON (Somme)...

.../...
Conclusion : Ces clés à tire-fond, indispensables aux détire-
fornages des rails auraient dû, en raison de la fré-
quence actuelle des sabotages, être entreposées dans
un local surveillé.

Les Francs Tireurs et Partisans du département de la
Somme ont dû, au cours de différents sabotages, abandonner
le matériel indispensable à leur action. Il était donc normal
de prévoir qu'ils essaieraient de s'en procurer à nouveau. En
conséquence, il y aurait intérêt, étant donné la fréquence de
ce genre de vol, de garder et de surveiller très étroitement
ce matériel..."

doc. 8b - Extrait d'un rapport du Commissaire Divisionnaire
Chef du Service des Renseignements généraux sur le
déraillement provoqué par déboulonnage de rail dans
la nuit du 8 au 9 octobre 1943 sur la ligne Amiens-
Boulogne, au km 164,400, commune de Liercourt.

.../..

"Les tire-fonds intérieurs ont été simplement dévis-
sés et non enlevés. Les tire-fonds extérieurs ont été sortis
complètement des traverses. La voie a été surécartée par
ripape du rail droit vers l'entrevoie".

Mr _____, âgé de _____ ans, manouvrier, à _____ nous a déclaré:

" Le 9/4/43 vers 21 heures 45 j'allais relever Mr _____ et _____ km de garde le long de la voie ferrée Amiens Abbeville. Après avoir emprunté la route No 218 et traversé un champ labouré pour atteindre la voie, étant accompagné de _____, nous avons, à hauteur de celle-ci, été surpris par deux individus revolver au poing qui nous ont crié " Haut les mains". Pendant que l'un d'eux nous mettait en joue, l'autre nous attachait les mains derrière le dos et nous ont fait monter sur le rideau, près d'une haie à 50 mètres de la voie.

Là ils nous ont fait coucher et attacher les pieds. Ils nous ont baillonné avec notre propre mouchoir de poche. Il nous ont recommandé de ne pas crier et d'attendre qu'il passe un train car ils allaient travailler.

L'un avait un pardessus long et foncé. C'était le plus grand, 1,75 au moins, il avait un béret basque et était mince. L'autre avait aussi un béret basque, il était pâle de figure, mince, sa taille était d'environ 1,60 à 1,65. Il avait un blouson foncé. Je ne puis dire quel accent ils avaient, mais il me semble qu'ils parlaient un argot parisien.

* Hier 9 avril j'étais de service de garde le long de la voie ferrée Amiens Abbeville de 19 à 22 heures, en même temps que _____. Je circulais à sa hauteur sur la piste opposée. Sitôt le passage d'un train de marchandises j'ai vu surgir 4 individus à bicyclette circulant sur le petit chemin latéral à la voie. J'en ai pas vu de quel côté ils venaient et s'ils avaient franchi le passage à niveau.

Deux se sont dirigés sur _____ et deux autres sur moi en me criant " Haut les mains" et me braquant chacun leur revolver sous le nez. Aussitôt ils m'ont ficelé les mains derrière le dos et dit " inutile de résister ... il n'y a rien à faire ! Sous la menace des revolvers ils m'ont fait traverser la voie et coucher ensuite auprès de _____ qui était également ligoté et baillonné.

A cet endroit ils m'ont attaché les jambes et baillonné avec mon mouchoir de poche. L'un d'eux était masqué avec quelque chose de foncé, mais je ne puis préciser de quoi il s'agit. Il m'a paru être le chef et avait un accent étranger que je ne puis préciser. L'autre n'a rien dit. Ils avaient de 18 à 20 ans. Ils n'étaient pas grand, 1,60 environ. Je n'ai pas remarqué le signalement des agresseurs de _____. " Ils m'ont dit il faut que ça finisse tout ça " vous croyez que les anglais sont venus ce matin pour rien"

Tout ceci n'a duré qu'un très court laps de temps et je ne puis fournir aucune autre indication.

Lecture faite, persiste et signe.

* Les terroristes étaient sous masqués et armés de revolver ou mitraillette. Ils parlaient bien français, sans accent ni patois régional, ce qui me fait penser qu'ils ne sont pas de la région. Je ne puis vous donner plus de détails sur leur signalement.

* Avant l'attentat je n'ai rien entendu, néanmoins je crois que ces criminels sont arrivés sur la voie en passant dans les taillis bordant la ligne.

Lecture faite persiste et signe.

quel déraila une locomotive. Les participants étaient masqués et, sauf Wilgos Jacques, armés de revolvers et de grenades à main.

— A Mopin et Debailly, d'avoir, le 2 mars, en compagnie de deux autres saboteurs, déboulonné un rail à Saleux ; une locomotive et 15 wagons d'un train de marchandises déraillèrent.

— A Dizi et Wilgos Jacques, d'avoir, le 4 mars 1943, à Dernancourt, commis un attentat qui n'eut aucune suite.

— A Dizi et Wilgos Jacques, d'avoir, le 6 mars, commis un attentat à Aveluy, qui provoqua le déraillement de deux trains de marchandises et d'importants dégâts ; des garde-voie furent ligotés.

— A Wilgos Henri et Seigneurgens, d'avoir, le 12 mars, commis un attentat à Guillaucourt ; une locomotive déraila ; 10 wagons furent détruits et 6 soldats blessés ; puis à Famechon, le 17 mars, en compagnie d'autres terroristes, d'avoir tenté la même opération, sans résultat.

— A Dizi et Wilgos Jacques, d'avoir, le 18 mars, déboulonné un rail à Fontaine-sur-Somme ; un train de marchandises déraila. La veille, une tentative avait été faite sans résultat.

— A Mopin, Robbe et Lesec, d'avoir déboulonné un rail à Fontaine-sur-Somme, le 4 avril, provoquant le déraillement d'un train de marchandises. Les auteurs étaient armés de revolvers.

— A Wilgos Henri et Seigneurgens, d'avoir, le 6 avril, fait sauter une porte d'écluse à Sailly-Laurette, interrompant le trafic pendant trois jours.

— A Mopin, Debailly, Seigneurgens, Robbe et Lesec, d'avoir à Liercourt, le 9 avril, tenté de déboulonner un rail. Cet attentat n'eut aucune suite, l'un des garde-voie ligotés ayant réussi à se libérer et à fuir.

— A Dizi, Wilgos Jacques, Mopin, Debailly et Lesec, d'avoir à Hangest-sur-Somme, le 16 avril, commis un attentat qui eut de graves suites : 25 soldats furent tués et 50 blessés grièvement. Tous les terroristes étaient masqués et armés ; ils neutralisèrent, avec le concours d'autres inconnus, huit garde-voie.

— A Seigneurgens, Robbe, Moreau, d'avoir, le 17 avril, tenté de déboulonner un rail de la voie sous le tunnel Dieppe-Rouen. Ils ne purent y parvenir.

— A Seigneurgens, Robbe, Moreau, Martin et Lemaire, d'avoir, le 19 avril, placé deux mines anti-chars sous le plancher de la salle du cinéma de Eu, où devait avoir lieu une représentation destinée aux soldats de l'armée occupante.

— A Lemaire, d'avoir, de novembre 1942 à avril 1943, servi d'agent de liaison entre les sections communistes et distribué des tracts de propagande communiste.

Les débats

Par le truchement de l'interprète, les accusés, un à un, sont interrogés.

Ils expliquent le processus de leur recrutement par des agents du « Front National » et affirment qu'ils ne pensaient pas, en y entrant, avoir à commettre des attentats. Ils voulaient, pour la plupart, se soustraire au travail en Allemagne.

Quelques-uns déclarent qu'ils eurent l'intention de quitter cette organisation, mais qu'ils furent menacés d'être « liquidés » s'ils fuyaient. Ils confirment leurs premiers aveux, reconnaissent les faits qui leur sont reprochés et apportent des précisions sur chacun d'eux. C'est ainsi qu'on apprend qu'à Aveluy, les garde-voie ont été chloroformés et que des cambriolages par effraction ont été perpétrés à Ignaucourt et Ailly-sur-Noye.

Ils recevaient des tickets d'alimentation et de faux papiers par les soins du « Front National », qui les avait groupés en sections F. T. P. (Francs-tireurs-partisans), et se déplaçaient à bicyclette, la nuit, couchant tantôt ici, tantôt là.

Le réquisitoire

Après l'audition d'un témoin et d'un docteur en médecine chargé plus spécialement de l'examen de Moreau, le Procureur de l'Etat allemand prononce le réquisitoire qui place le procès sur la base de la lutte commune de l'Europe contre le communisme. « Le Front National » est une organisation communiste ; l'origine de ses chefs et les attentats qu'ils ordonnent en sont la preuve.

L'Allemagne ne saurait tolérer ni excuser aucune tentative faite contre son armée par des groupes de francs-tireurs.

Les accusés n'ont pas seulement agi contre l'armée d'occupation, mais aussi contre les institutions et les ordres de l'Etat français. Ils ont du reste compromis la vie de leurs propres compatriotes qui occupaient les trains en question et la vie de ceux qui montaient la garde.

Les faits étant établis, les accusés se reconnaissant coupables, la peine de mort est demandée pour chacun d'eux, comme sanction à la participation à une association de francs-tireurs.

La défense

M^e Vanden plaide pour Dizi et M^e Mahiu pour les 10 autres accusés.

Les deux avocats s'efforcent, pour chacun de leurs clients, de minimiser, dans la mesure du possible, les actes qu'ils ont commis.

Ils en cherchent les raisons dans les mauvais conseils qu'ils ont reçus et les excitations dont ils furent l'objet de la part de la propagande étrangère, comme aussi, voient-ils, en la persistance dans leur action les menaces de mort qui les firent hésiter à quitter ce groupement terroriste.

M^e Mahiu demande au tribunal de ne pas retenir l'inculpation d'appartenance à un groupement de francs-tireurs qui ne comporte que la peine de mort ou l'acquiescement ; il lui demande de dire qu'il s'agit du crime d'intelligence avec l'ennemi qui comporte comme sanction, la peine de mort, mais aussi des peines autres : les travaux forcés ou même la réclusion.

Le jeune âge de quelques-uns des inculpés doit en outre leur valoir des circonstances atténuantes et c'est enfin un verdict de clémence que sollicitent des juges les deux défenseurs.

Chacun des accusés présente alors les observations qu'il a à formuler, renouvelle ses regrets pour les actes commis et sollicite l'indulgence du tribunal.

Le jugement

Le tribunal ayant retenu l'inculpation d'appartenance à un groupement de francs-tireurs, tous les accusés sont condamnés à la peine de mort.

Le jugement a été exécuté lundi

doc.10 b- Le témoignage d'un acteur. Juin 1944. Sabotage sur la voie
Le Tréport-ABANCOURT-Paris, au lieu-dit la Lirette, entre
L'EPINOY et MONCHAUX-SORENC, près de GAMACHES.

"...De 1943 à la Libération, 5 déraillements ont été provoqués à cet endroit précis. Pourquoi? D'abord avec le couvert des marais (roseaux et nombreux arbustes) l'approche peut se faire sans risque et des guetteurs placés au préalable y sont particulièrement efficaces. Donc sécurité maximale, si on ajoute que la couverture des lieux de l'action par des résistants armés est facile à réaliser... Ensuite à cet endroit la voie ferrée épouse un virage qui permet, en "dirigeant" la locomotive dans la bonne direction, d'obtenir le maximum de dégâts.

Le but recherché est d'essayer (sur les conseils éclairés d'un technicien-cheminot) de faire coucher la machine en travers des deux voies, afin de les obstruer et de nécessiter le recours à un camion-grue pour relever la locomotive....

préparation de l'opération:

Nous bénéficions du concours inestimable et de la complicité absolue des cheminots. Les cheminots (gares) et les garde-barrières nous renseignent sur l'heure de passage et la nature des convois, sur le passage éventuel des machines haut-le-pied, ... le passage et le mode d'opérer des patrouilles allemandes....

L'opération sera effectuée par un groupe de 12 F.T.P. Une réunion préparatoire a eu lieu dans les dépendances de la scierie Meunier à Gamaches. Chacun connaît son rôle et l'horaire d'exécution... les lieux de repli et les dispositions à prendre au cas où l'opération tournerait mal, sont prévus.

exécution de l'opération:

Par équipes de 2 hommes armés, le groupe rejoint à bicyclette, puis à pied dans les marais, les lieux du sabotage. Le matériel lourd, encombrant et compromettant est stocké à proximité, dans une cache. (avec la complicité des cheminots.)

Ce matériel nécessaire est constitué de 2 clés à tire-fond et 2 clés à éclisses ainsi que 2 pinces (barre à mine) pour faire glisser les rails dans la direction choisie.Ce matériel de la S.N.C.F. nous a été fourni par nos camarades cheminots.

Les guetteurs placés 1 heure avant l'opération n'ont rien remarqué de suspect;l'horaire de passage de la machine haut-le-pied est prévu à 21 h.45 et le passage du convoi à 22 h.15.Pas de patrouille allemande signalée.Tout est O.K.

A 21 h.40 le groupe est sur place avec son matériel.

A 21 h.45 c'est le passage de la machine haut-le-pied.Dès qu'elle disparaît,l'opération commence.

- deux groupes de 2 hommes dévissent les tire-fond sur une longueur de 20 m.environ.
- un groupe de 2 hommes retire les éclisses.
- un groupe de 2 hommes avec les barres à mine fait "riper" les rails dans la direction choisie

.../...

L'opération est terminée à 22 heures 05,elle a duré 20 mn.Le groupe cache son matériel et se replie en ordre dispersé.Ses hommes redeviennent des citoyens comme tout le monde..."

Quelques minutes plus tard,le train déraille comme prévu.Quelques heures plus tard,le groupe fait sauter la locomotive laissée sur place par les Allemands.Bilan: 1 locomotive détruite et 1 wagon endommagé, mais surtout la voie coupée pour 48 heures.

4. La répression

doc 11a

le 11 juin 1942

Le Préfet Régional
à Monsieur le Préfet de la Somme
- Cabinet -

"J'ai l'honneur de vous faire connaître l'adresse régionale d'un nouveau service de sûreté allemand, installé à Saint-Quentin.

"Sicherheitspolizei" S.D. "Kommando"
12 bis rue Charles Picard, Saint-Quentin (Aisne)
n° de téléphone : 31.58 et 31.59 en passant par
le central allemand Wilfa.

Ce nouvel organisme s'intéresse à toutes les questions de police (attentat politique, sabotage, incident ou accident mettant en danger la vie de ressortissants allemands, de chefs politiques français, etc.)

D'autre part, ce service de sûreté a des bureaux à Laon, Charleville, Amiens, Abbeville et Beauvais."

.../...

doc. 11b

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR



ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

AMIENS, le 11^{er} Avril 1942

2^{ème} Brigade Régionale
de
Police de Sûreté

-:-:-:-:-
N° 4587

COPIE

RAPPORT

Les Inspecteurs de Police Nationale
et

A/S sabotage ligne télépho-
nique française en gare de
St-ROCH

-:-:-:-:-

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef de la 2^{ème} Brigade Régionale de Police de
Sûreté à SAINT-QUENTIN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

Secrétariat Général
Maintien de l'Ordre

Délégation de Paris
Cabinet

P.N. n° 292

Paris, le 4 Mars 1944.

Le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre,

à Messieurs les Préfets Régionaux,
à Messieurs les Préfets Départementaux.

Objet : Fixation de récompenses en argent par les Services français, pour l'arrestation de terroristes.

En vue de permettre l'arrestation de terroristes, et sur la demande des autorités occupantes, les Préfets doivent, par voie d'affiches promettant des récompenses, faire appel aux personnes pouvant donner des renseignements appréciables.

Or, en règle générale, ces prescriptions n'ont pu être appliquées dans les conditions voulues, en raison des complications dues à l'insuffisance ou au manque de crédits.

Dorénavant, et dans le présent cas d'affichages, les récompenses promises ne seront pas inférieures à 20.000 francs, afin d'inciter la population à fournir ces indications.

Les préfets adresseront donc en temps opportun, une demande circonstanciée à M. le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre (Délégation de Paris), 61, rue de Monceau. La somme demandée sera mise immédiatement à leur disposition.

P. le Secrétaire Général au
Maintien de l'Ordre,
Le Délégué en Zone Nord,
Signé : Max KLIPPING.

5. La garde des voies

MAIRIE D'AMIENS

GARDE CIVIQUE

En exécution des ordres de M. le Général Commandant la Feldkommandantur, reçus à la Mairie d'Amiens, le 26 février 1943, des gardes civiques assureront, jusqu'à nouvel ordre, la surveillance, de jour et de nuit, des voies ferrées des lignes Amiens-Paris et Amiens-Lille, sur les parcours compris :

LIGNE AMIENS-PARIS : du kilomètre 127.200 au kilomètre 130.563 (gare d'Amiens) ;

LIGNES AMIENS-ARRAS et AMIENS-TERGNIER : du kilomètre 0, gare d'Amiens, au kilomètre 3.528, pont de Longueau à Camon, et de ce pont à la cabine 9 (kilomètre 128.260).

Les postes à garder sont les suivants :

- POSTE N° 1 (jour et nuit) : à 180 mètres de la cabine 3 ;
- POSTE N° 2 (nuit) : à proximité du poste C ;
- POSTE N° 3 (jour et nuit) : face au toboggan (entrée du terrier) ;
- POSTE N° 4 (nuit) : face au pont tournant du Dépôt ;
- POSTE N° 5 (jour et nuit) : cabine 1 (pont de la Solitude) ;
- POSTE N° 6 (nuit) : pont de la rue Saint-Acheul. — Coté P. A. ;
- POSTE N° 7 (jour et nuit) : face aux réservoirs ;
- POSTE N° 8 (nuit) : pont de la rue du Pont-de-Longueau ;
- POSTE N° 9 (jour et nuit) : face à la cabine 6 ;

LIGNE DE PARIS

- POSTE N° 10 (nuit) : pont de la route nationale, avant le Bois de Boulogne ;
- POSTE N° 11 (jour et nuit) : à 200 mètres au-delà de la cabine 5, côté Paris ;

LIGNE DE LILLE

- POSTE N° 12 (nuit) : entre la cabine 6 et le pont de l'Avre ;
- POSTE N° 13 (jour et nuit) : pont de l'Avre ;
- POSTE N° 14 (nuit) : entre le pont de l'Avre et le pont de la route de Camon ;
- POSTE N° 15 (jour et nuit) : pont de la route de Camon ;
- POSTE N° 16 { le jour : un homme en haut du talus } près cabine 9
- { la nuit : un homme dans le bas du talus }

R. S. V. P.

POSTE N° 17 (jour et nuit) : à la hauteur de la cabine 17

M. Contant
M. S. 11/12
M. S. Contant

La durée de la surveillance est fixée uniformément à TROIS HEURES. Elle devra s'effectuer de telle manière que chaque garde aura à parcourir, le jour, une distance de 500 mètres, et la nuit, de 250 mètres.

Vous êtes requis pour assurer cette garde le 12 Avril 1943 au poste n° 5 de 19 heures à 2 heures.

Vous devrez vous présenter ledit jour, un quart d'heure avant le commencement de votre service, au point de rassemblement suivant :

Sur le pont de la Solitude Gresset : pour les gardiens des postes 1 à 7 inclus,

Sous le pont de la rue du Pont-de-Longueau, à AMIENS : pour les gardiens des postes 8 à 16, où un chef de poste vous conduira à l'emplacement que vous devez surveiller et vous donnera des instructions détaillées concernant le service à effectuer.

Vous ne pourrez quitter votre poste de surveillance que lorsque votre temps de garde sera effectué et seulement après l'arrivée de votre remplaçant.

Il est prescrit aux gardes civiques de porter au bras gauche, aussi bien pendant le temps de service que pendant le trajet aller et retour, un mouchoir ou une étoffe de couleur blanche.

NOTA. — Les personnes dont l'état de santé ne leur permettra pas d'assurer la garde devront pourvoir elles-mêmes à leur remplacement et en aviser, sans retard, la Mairie d'Amiens.

TOUT MANQUEMENT AU SERVICE DE GARDE SERA PUNI

La présente convocation tiendra lieu de laissez-passer pour vous rendre à votre poste de surveillance.
Die vorliegende Vorladung gilt als Passierschein, um sich zur Washstelle, zu begeben und zur Nachzeit die Grasse betreten zu können.

M. rue Delpoeh



Maire, Roll



35911

75^e Année - N° 23.163

1 franc

Le Journal de la Somme

BUREAUX DE PARIS :
26, rue du Quatre-Septembre (2^e)
TEL. : Richelieu 20-40 et 72-39

Compte Chèques Postaux Lille 92-35

VENDREDI

31

DÉCEMBRE 1943

DIRECTION - REDACTION
ADMINISTRATION :

14, Rue Alphonse-Paillat - AMIENS

Téléphone : 63-43

JOURNAL DE LA RECONSTRUCTION DE LA PICARDIE

Le gouvernement vient de citer à l'ordre de la nation plusieurs cheminots pour actes de courage au cours des bombardements par les avions anglo-américains.

Parmi eux, on a pu lire le nom d'un mécanicien de Langueau, qui, moralement blessé, a pu, avant de succomber, arrêter le train qu'il conduisait et sauver ainsi la vie des voyageurs de ce convoi.

Pour tous ses camarades, d'ailleurs, le motif de la citation est le même.

Une fois de plus, la corporation des chemins de fer donne un grand exemple non seulement en accomplissant son devoir professionnel strictement, mais en allant toujours au-delà.

On peut dire que ces hommes ont, depuis quatre ans, montré sans défaillance un grand esprit de sacrifice, n'hésitant pas à payer de leur personne, risquant chaque jour leur existence. Ils sont, en réalité, eux aussi des combattants et on ne leur rendra jamais trop hommage.

Chaque fois qu'un mécanicien ou-

un chauffeur monte sur une machine, il devient, par le fait même, un soldat à qui est confié un poste périlleux. Déjà, en temps ordinaire, il est responsable de la vie de ceux qui, en prenant place dans les wagons, se sont confiés à lui. Cette responsabilité s'aggrave encore alors qu'augmentent les menaces contre la voie ferrée.

Ces menaces, elles sont de toutes les heures, de tous les instants. L'ennemi qui, quelle que soit la situation, se rend compte qu'il doit passer à travers les airs ; c'est alors l'avion de bombardement qui va jeter ses engins contre le train qui doit passer à travers les explosions et les incendies.

Un autre ennemi, non moins dangereux, est celui qui se dissimule pour déboulonner un rail, placer un engin sur la voie, afin de provoquer l'accident qui coustera les voitures en feu et paralysera la circulation, mais causant en même temps de nombreuses victimes innocentes.

Les agents du train et le mécanicien le premier, doivent rester durant tout le trajet sur le qui-vive. Ils doi-

vent toujours envisager la catastrophe possible et toujours, de sang-froid, préparer la manœuvre qui atténuera le mal s'il ne peut être évité complètement.

Chaque fois qu'ils arrivent à destination, les voyageurs, de n'importe quel train peuvent penser que le mécanicien qui vient de faire stopper la machine sous le hall de la gare leur a plusieurs fois sauvé la vie en cours de route.

Se rendent-ils compte, ceux qui empruntent encore les trains, de tout ce qu'ils doivent aux cheminots, grâce auxquels ils leur est encore permis de se transporter d'une ville à l'autre ?

Ils le voient lorsque, comme c'est le cas, le gouvernement honore ceux qui ont payé de la vie l'accomplissement simple de leur devoir professionnel. Mais la mort courageuse de ceux-là doit éclairer l'opinion sur le même dévouement et le même courage dont font preuve continuellement tous ceux qu'on peut appeler les héros du rail.

G.-S. SAVIGNY.

LES HÉROS DU RAIL

Faits Locaux...

PAYSANS ! — Vous ne devez pas ignorer le sort qui vous serait réservé par les boches s'ils gagnaient la guerre. Il existe déjà des fermes colonisées par eux où l'on élève les bêtes avec du grain. Or, vous n'avez pas le droit de nourrir la volaille avec **vos** blé, **vos** orge ou **vos** avoine.

Nous vous le répétons, ne leur vendez donc rien. Les Français ont faim. Vous pouvez, en résistant, hâter la libération de la France et de l'Europe.

La Kultur Allemande. — Chacun sait, pour l'avoir vu, qu'un aviateur polonais libre, échoué sur la plage de Fort-Mahon, a été lardé de coups de poignards par de tous jeunes boches, puis décapité. Ces odieux criminels jouèrent ensuite au football avec la tête de l'infortuné.

Il faut le répéter pour que tout le monde le sache.

Fort Mahon. — Il n'y a plus de juifs au camp de concentration. Après y avoir enduré les pires supplices, ou ils sont morts, ou déportés ; et nous savons de quelle façon, à coups de crosses ou de laïonnettes. Mais il reste dans le pays de plus juifs que les Juifs ; nous leurs réservons trois étoiles.

Montdidier. — Cultivateurs, qui vous laissez prendre au mensonge de la soudure, sachez que, quelques jours après l'appel de Max Bonnafous certifiant que « pas un seul sac de blé ne quitterait le sol Français », quatre wagons chargés de ce bon froment quittaient la gare, surveillés par des soldats boches et portant la destination : DEUTSCHLAND ! — Sans commentaires.

Pourtant... le blé de soudure ne quitte pas en totalité notre sol : on pouvait en effet admirer quelques temps après, au Soldatenheim, une centaine de tartes appétissantes faites de farine blanche. Mais voyons, que je ne vous confonde pas trop, Monsieur Bonnafous ; cette farine vient peut-être d'Allemagne ! ! !

En France... les Français ne sont pas les seuls à résister. Le Dimanche 27 Juin, à la sortie d'un café de Montdidier, des ouvriers hollandais ont fait un match-exhibition de boxe. Le chef du Bauleitung en a porté les marques.

Pendé. — Trois semaines après qu'un avion Américain s'est écrasé en baie de Somme, les cadavres des aviateurs sont toujours parmi les débris de l'appareil. Il faut l'intervention des autorités municipales pour qu'on rende les derniers devoirs à ces malheureux tombés loin de leur pays.

Galanterie ?.. Ces « Messieurs » commencent sans doute à s'ennuyer, car l'un d'eux répondit à une débitante de Montdidier qui refusait de lui donner à boire, par un coup de revolver dans le ventre. La malheureuse est dans un état grave.

Longpré-les-Corps-Saints. — Il y a quelque temps, avant la tombée de la nuit, des boches ivres coururent les rues à la recherche de femmes, semant la panique sur leur passage et effrayant un vieil ouvrier qui était au lit en lui mettant une baïonnette sur la gorge et le blessant.

Mesnil-Saint Georges. — Quatre rafales de mitrailleuse. On croit que c'est un Tommy qui s'est écrasé sur cette maison dans laquelle deux rentiers ont péri, deux rentiers qui ont quitté Montdidier pour se soustraire aux bombardements de la R. A. F. Mais c'est un bombardier occupé par cinq boches lesquels, selon deux de leur camarades du terrain, étaient ivres.

Est-ce que les boches, en s'enivrant ainsi, tentent d'oublier les rigueurs de la guerre totale qu'ils subissent, guerre qu'ils ont déchaînée ?

Marcelcave. — Encore une victime à venger ! Les flics Français arrêtent un Français (Monsieur Lheureux) qui meurt sous les coups de baïonnette des boches.

Valines. — Trois aviateurs Anglais, dont l'avion avait été abattu et qui étaient descendus en parachute, ont été livrés aux boches par le traître CHIVOT-COSSART.

Amis, qui lisez « PICARDIE LIBRE », lorsque vous aurez connaissance de faits analogues à ceux que vous venez de lire, vérifiez si ce qu'on en dit est l'expression de la vérité. Si oui, rédigez un article que vous remettrez au chef de votre groupe, lequel nous le fera parvenir.

L'Insulte aux Cheminots...

Les cheminots du Front National de la Somme, nous prient de faire connaître leur indignation des louanges et des flatteries que leur prodigue Vichy. Ils se considèrent salis et relèvent l'insulte.

Ils déclarent qu'ils considèrent comme des traîtres à la Patrie : PÉTAÏN, LAVAL, BICHELONNE et autres et tous les collaborateurs.

Ils veulent que tous les Picards sachent qu'un grand nombre d'entre eux sont emprisonnés et meurent de privations dans les prisons et les camps ; que les cheminots SEMART, CATELAS, TURPAULT et tant d'autres ont été exécutés, parce que fervents patriotes.

Ils font connaître qu'ils ne veulent pas être considérés comme favorisant l'ennemi, et que, s'ils occupent les services de la S. N. C. F. c'est que ces services comprennent le ravitaillement de la population et le transport des voyageurs.

Ils connaissent leur devoir et déclarent que le sabotage du matériel pour l'ennemi est la base de leur action de Patriotes.

Combien de wagons prennent feu, se balladent à Montpellier ou ailleurs, quoique destinés à l'Allemagne ! Combien de réfractaires à la déportation voyagent sans billet ! Combien de machines restent en pannes !

S'il reste encore un peu de viande, de beurre, de pommes de terre, de blé, c'est autant que les boches n'ont pu enlever, faute de wagons.

La lutte sourde par tous les moyens, c'est la lutte de libération, c'est la lutte de tous les Français, des cheminots du Front National.

Ils continueront leur action, en sabotant les voies, les wagons, les locos, les signaux et les instructions des boches.

Vive de GAULLE ! Vive la FRANCE !

14 JUILLET 1943

La Picardie vibrante a démontré aux boches que la certitude de la victoire est au cœur des Patriotes.

Partout des manifestations patriotiques ont eu lieu. Amiens rassemble des milliers de personnes ; des inscriptions sur les routes, les murs : « STALINGRAD, TUNIS, SICILE, V 1943 ». Au Tréport, l'église pavoisée, des affiches. Dans le Vimeu, défilé des patriotes devant les tombes des soldats Anglais littéralement couvertes de fleurs ; une banderole mauve sur laquelle on lisait « Vive de Gaulle, vive Giraud ». Des jeunes gens chantèrent la « Marseillaise ». La loco du chemin de fer économique était ornée d'un drapeau et d'une gerbe aux trois couleurs. Dans le Santerre, les allemands firent enlever un drapeau flottant sur un clocher.

Partout, partout les Picards ont extériorisé leur haine du boche et le grand espoir qui est en eux.

Ce 14 Juillet est le dernier que nous passons sous la botte allemande. Depuis Stalingrad et la victoire d'Afrique du Nord, l'Allemagne et l'Italie reçoivent des coups puissants. La bataille de Sicile est virtuellement gagnée ; l'offensive allemande du 5 Juillet sur le front de l'Est tourne à la catastrophe. Les revers et les bombardements ont anéanti le moral offensif des boches, tandis que nos alliés Soviétiques, qui se sont trempés dans la lutte, ont un moral splendide. La reconnaissance du monde civilisé envers l'U. R. S. S. est impérissable.

Maintenant, c'est, d'après Roosevelt, le commencement de la fin. Les déclarations des chefs des Nations Unies sont claires : la Charte de l'Atlantique, « liberté des peuples à disposer deux-mêmes », est signée de ROOSEVELT, CHURCHILL et STALINE.

Nous avons un Comité de la Libération dont les Présidents, De GAULLE et GIRAUD, ont fait des déclarations non moins nettes. « Quand la France sera libérée, elle se donnera un Gouvernement de son choix, par la consultation du peuple souverain », a dit Giraud. Et le Général De Gaulle de proclamer : « L'Insurrection nationale ne peut se séparer de la libération nationale ».

D'ores et déjà, le peuple de France doit mener l'insurrection contre les traités de Vichy et les boches. La collaboration est à sens unique avec les Alliés, contre l'envahisseur.

Liberté chérie, combats avec tes défenseurs. TOUS, tous, riches, pauvres, patrons, ouvriers fonctionnaires, paysans, intellectuels, croyants, croix de feu, socialistes, communistes, radicaux, tous unis pour laver notre pays de la souillure nazie.

Tous, unis au sein du Front National, commençons le combat en sourdine : **RÉSISTANCE** et **AIDE** sans réserve aux francs-tireurs. La victoire est proche.

Vive l'indépendance de la France !

Vivent les Patriotes Français !

Police...

Par une voie secrète, nous recevons cette lettre :

J'étais décidé à ne pas partir en Allemagne et c'est pour cela que j'ai rentré dans la Police. Je fais un métier qui est contre mes idées, car je n'aperçois que c'est quand même pour les Allemands que je fais mon service.

Dans la crainte de représailles dans ma famille, je ne peux pas quitter ma place, mais je vous assure que je ne ferai rien pour arrêter ou faire arrêter un Français, qui lutte contre les Allemands. Je puis vous assurer que presque tous mes collègues sont comme moi.

Espérant que vous vous en souviendrez, agréez...

Nous répondons à ce Monsieur, sans discuter les motifs qui l'on fait entrer dans la police, que son attitude aura sûrement l'occasion de se faire connaître et alors, seulement nous nous en souviendrons.

Gendarmes, nous savons que votre tâche est souvent ingrate, mais feignez seulement de faire du service. Nous vous le répétons : joignez-vous à nous pour lutter contre les négriers, et ne livrez jamais un franc-tireur ou un réfractaire à la déportation.

Les Français n'oublient pas les sauvages agressions de Mai et Juin 1940. Amiens en flammes, Abbeville anéanti, Airaines disparu, des milliers de tués et blessés.

1. Ligne électrique.

doc. 16a

Format : 250/176. (Marge de 0-04.)

Circul. minist. du 26 déc. 1904

2. LEGION

COMPAGNIE de la Somme

SECTION de Péronne

BRIGADE d'Albert

818

N° de la brigade. 818
N° de la section. 24 mai 1942
Du 19

PROCES-VERBAL

CONSTATANT
ATTENTAT sur la ligne 15000 volts, Albert-Achiet le Grand à Albert (Somme) (Auteur inconnu)

EXPEDITION

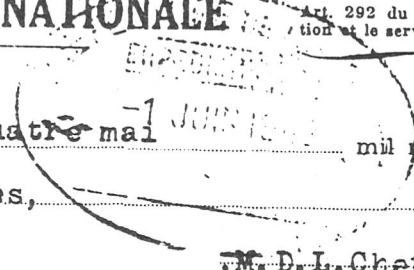
6370/5
Vu, transcrit par le Commandant de la brigade d'Albert, M. J. Jaumery, le 30 MAI 1942

NOTA. — Lorsqu'il a été donné un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal après les signatures. L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées, il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

MODÈLE N° 7 (ancien n° 10).

GENDARMERIE NATIONALE

Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie



Ce jourd'hui vingt quatre mai mil neuf cent quarante à vingt heures.

Nous, soussignés, M. D. L. Chef,

gendarme à la résidence d'Albert département de la Somme, revêtu de notre uniforme et conformément

aux ordres de nos chefs, le 24 mai 1942, à 19 heures, nous trouvant à notre caserne, avons été informés téléphoniquement qu'un attentat avait été commis sur la ligne 15.000 volts Albert-Achiet le Grand, territoire de la ville d'Albert, à proximité du lieu dit "Le Véloarome", qu'il n'y avait aucune victime et que deux poteaux en fer avaient été abattus par le vent.

Nous nous sommes rendus immédiatement sur les lieux après avoir informé notre Commandant de Section à Péronne et Monsieur le Juge de Paix au canton d'Albert, des faits.

ETAT DES LIEUX et CONSTATATIONS: (Voir croquis)

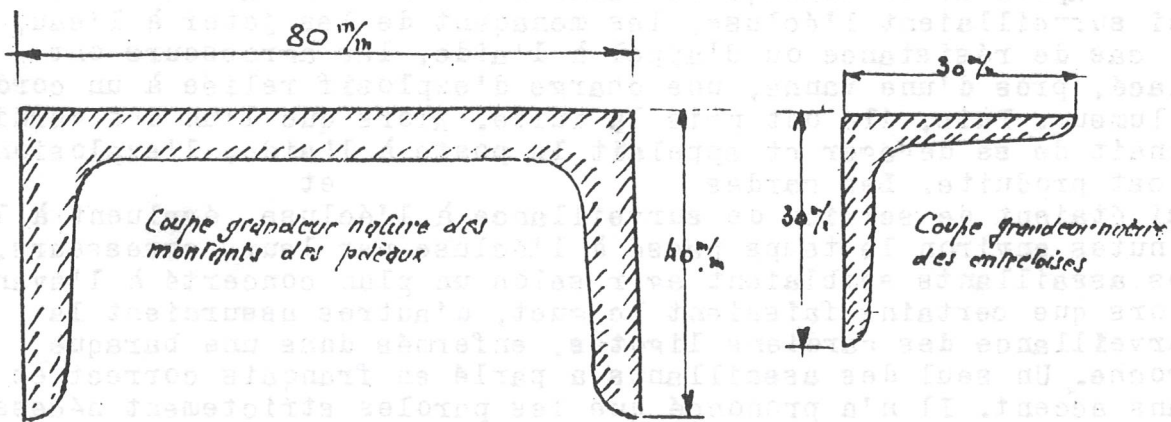
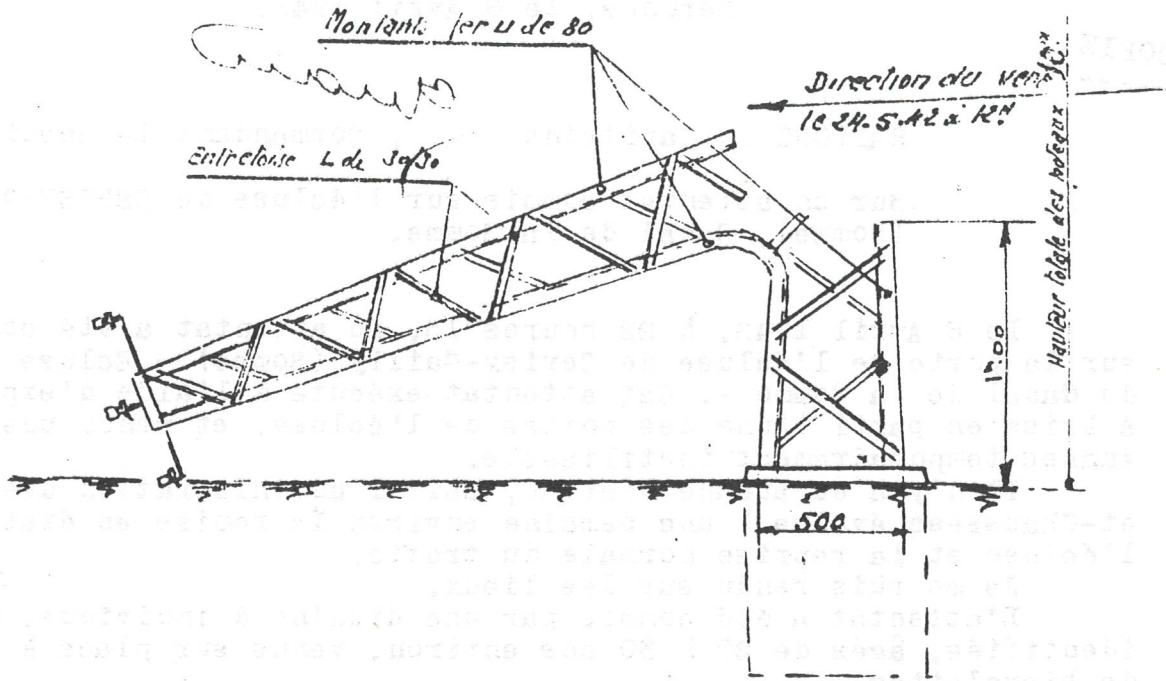
A la sortie Nord-Est de la ville d'Albert, dans un champ de luzerne situé entre cette dernière localité et la commune d'Aveluy, à 400 mètres environ du lieu dit "Le Véloarome", nous avons constaté que deux poteaux en fer de la ligne 15.000 volts, Albert-Achiet, étaient couchés en direction de l'Est. Un des montants de chacun des poteaux, celui côté Ouest, et deux entretoises ont été sectionnés à un mètre du sol, à l'aide d'une scie à métaux. Ces deux poteaux sont placés à 96 mètres 40 l'un de l'autre et portent respectivement les numéros 30 et 31.

Les traces de rouille laissent supposer que cet acte de sabotage a été commis depuis plusieurs jours. Sur chacun des montants sciés, partie basse, on remarque l'empreinte d'un coin que le malfaiteur a dû employer pour caler, l'endroit du passage de la scie à l'effet d'éviter que cette dernière ne soit coincée avant le travail terminé.

Au pied de ces deux poteaux, on ne remarque aucune trace ni empreinte. La luzerne, haute de 0 m, 40 qui a certainement été couchée au passage du malfaiteur, est maintenant relevée; ce qui indique que cet attentat n'est pas récent tout à fait récent.

La ligne avariée alimente sur son passage 40 communes, ainsi que le camp de aviation de Grévil-

Acte de sabotage sur la ligne de 15 000 volts, d'Albert à Achiet. Croquis.



Notiq. Les 2 poteaux sabotés sont situés sur le territoire d'Albert et portent respectivement les n° 30 et 31. Ils sont placés à 96.40 l'un de l'autre

2. Une écluse

doc. 17.

GENDARMERIE NATIONALE

Péronne, le 8 Avril 1943.

COPIE

RAPPORT du Capitaine , Commandant la Section,

Sur un attentat commis sur l'écluse de CERISY-GAILLY
(Somme), Canal de la Somme.

Le 6 Avril 1943, à 22 heures 15, un attentat a été commis sur la porte de l'écluse de Cerisy-Gailly (Somme) - Ecluse N° 13 du Canal de la Somme -. Cet attentat exécuté à l'aide d'explosif, a brisé en parti l'une des portes de l'écluse, et rendu une des vannes temporairement inutilisable.

Il n'y a eu aucune victime, mais l'administration des Ponts-et-Chaussées évalue à une semaine environ la remise en état de l'écluse et la reprise normale du trafic.

Je me suis rendu sur les lieux.

L'attentat a été commis par une dizaine d'individus, non identifiés, âgés de 20 à 30 ans environ, venus sur place à l'aide de bicyclettes.

Après avoir ligotté et baillonné les deux gardiens civils qui surveillaient l'écluse, les menaçant de les jeter à l'eau, en cas de résistance ou d'appel à l'aide, les agresseurs ont placé, près d'une vanne, une charge d'explosif reliée à un cordon allumeur. Puis, ils ont pris la fuite. Alors que l'un des gardiens venait de se dégager et appelait le poste à l'aide, l'explosion s'est produite. Les gardes et qui étaient de service de surveillance à l'écluse, évaluent à 10 minutes environ le temps passé à l'écluse par leurs agresseurs. Les assaillants semblaient agir selon un plan concerté à l'avance. Alors que certains faisaient le guet, d'autres assuraient la surveillance des gardiens ligotés, enfermés dans une baraque proche. Un seul des assaillants a parlé en français correct et sans accent. Il n'a prononcé que les paroles strictement nécessaires.

Dès qu'il a eu connaissance de l'attentat, le Commandant de la Brigade de Bray-sur-Somme s'est rendu sur les lieux avec le personnel disponible de la brigade. Les recherches auxquelles il a été procédé, par diverses brigades de gendarmerie, de concert avec les services de police français et ceux des autorités d'occupation, n'ont pas encore permis d'identifier les malfaiteurs.

Signé :

3. Une usine

PREFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 6 Décembre 194:

Cabinet du Préfet.

J. S.

Ce matin, 5 Décembre, vers 7 h.15, un attentat a été commis à l'usine de "Cuivre et Alliages", à Ham.

Une première explosion avait été entendue vers 6 heures. Rien d'anormal n'avait été remarqué par les gardes de service.

Vers 7 h.15, une deuxième explosion s'est produite dans la salle des pompes et des accumulateurs. Une bouteille à air a éclaté, démolissant l'enceinte de l'installation.

Après vérification pour trouver les causes de la première explosion, il a été constaté qu'un pétard avait été mis sur un moteur de 300 ch. commandant les laminoirs et se trouvant au sous-sol. Moteur hors d'usage.

Les fils téléphoniques reliant l'usine à la poste ont été sectionnés à 300 mètres de l'usine.

Dégâts : 500.000 francs.

Arrêt du travail pour les 2/3 de l'usine pendant 3 semaines environ.

doc. 18 a

Aucune victime.

doc. 18 b:

Aucun indice, jusqu'alors. Les recherches continuent.

cf. photo de couverture.

Format : 250/170. (Marge de 0-04)

Circul. minist. du 28 déc. 1904.

2 • LÉGION

COMPAGNIE
de la Somme

SECTION
de Péronne

BRIGADE

d de Ham

la brigade. II 65

N° de la section

Du 7/12/1943

PROCÈS-VERBAL
CONSTANT l'
Arrestation de

né le 28 Juillet 1923 à

() en flagrant délit de sabotage à l'usine Cuivre et Alliages à Ham (Somme)

Expédition
(Handwritten signatures and notes)

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal après les signatures.
L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées, il en est de même pour les arrestations d'incriminés et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

RECEVÉ
- 9 DÉCEMBRE 1943
N° 7 (ancien n° 10)
Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jour d'hui sept Décembre, mil neuf cent quarante trois
à dix heures

Nous, soussigné s :
: Adjudant
: M.D.L. Chef
: et
gendarme s à la résidence d de Ham département
d de la Somme , revêtus de notre uniforme et conformément

aux ordres de nos chefs, rapportons que le 5 Décembre 1943, à neuf heures, avons été avisés par le Directeur de l'usine Cuivre et Alliages qu'un acte de sabotage avait eu lieu à l'usine vers 7 heures 15'.
Immédiatement nous nous sommes rendus sur les lieux aux fins d'enquête.

Monsieur , nous ayant conduits sur les lieux, nous avons constaté que l'explosion avait eu lieu dans la salle des pompes et bouteilles à air comprimé.

Cette salle mesure 7 mètres sur 10 et comprend : Deux pompes Korane munies de moteurs électriques de 150 CV. chacun avec leurs accessoires électriques et mécaniques, deux compresseurs d'air à 300 Kg./Cm², un compresseur d'air à 8 Kg./C.M.2, un groupe vertical de 8 bouteilles d'air comprimé de 300 litres chacune, chargées à 250 Kg./Cm² et réunies entre elles par un collecteur communiquant avec un accumulateur aéro-hydraulique constitué avec une bouteille de 350 litres, commandant par bascule l'ouverture ou la fermeture du débit d'eau des pompes.

Un engin explosif a fait ~~explorer~~ éclater entièrement une des 8 bouteilles d'un poids unitaire de 10 tonnes, provoquant la détérioration complète de la salle des machines. La détente brutale de l'air comprimé a soufflé les murs et la porte d'entrée de la salle, les bouteilles ont été déplacées de quelques mètres, la toiture a été enlevée et la charpente métallique détériorée. Toutes les installations électriques sont détruites et un compresseur d'air a été rendu inutilisable. La plupart des carreaux des bâtiments avoisinants ont été cassés et de nombreux éclats de la bouteille explosée ont été retrouvés dans un rayon de 50 à 60 mètres.

Un des moteurs de 300 CV, commandant une série de 3 laminoirs à froid se trouvant dans un sous sol a été détérioré par suite d'une explosion.

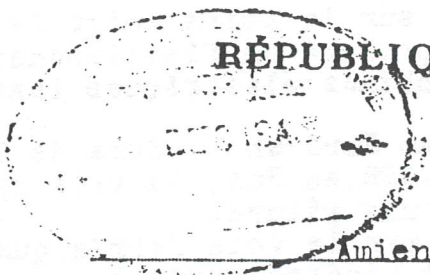
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SÛRETÉ NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Amiens, le 10 décembre 1943.

Commissariat
des Renseignements Généraux
de la Somme

N° 2637

Le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de Service,
à M.M. le PREFET du Département de la Somme à AMIENS.

le DIRECTEUR des RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX à VICHY

le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE RÉGIONAL,
-Renseignements Généraux - à St-QUENTIN

RAPPORT d'INFORMATION

Pour faire suite à mon rapport n° 2575, en date du 7 décembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Brigade de Gendarmerie de HAM a procédé ledit jour 7 décembre 1943, à l'arrestation des auteurs de l'acte de sabotage commis dans la nuit du 4 au 5 décembre 1943, à l'usine "CUIVRE & ALLIAGES" de Ham-Sébastopol (Somme); il s'agit de:

- 1° (), âgé de 20 ans, ouvrier d'usine, demeurant à Brouchy (Somme).
- 2° (), âgé de 22 ans, cultivateur, demeurant à La Neuville-en-Beine (Aisne).
- 3° (), âgé de 23 ans, ajusteur, demeurant à Brouchy
- 4° (), âgé de 23 ans, ouvrier agricole, demeurant à Sommette-Eaucourt (Aisne).

Au domicile de (), il a été découvert un revolver de 9 m/m chargé, de marque américaine et 15 cartouches.

Les 4 individus arrêtés, disant appartenir au "Comité français de la libération nationale" ont été transférés le 8 décembre à la Maison d'Arrêt d'Amiens, à la disposition de la justice française.



[Signature]

doc. 18 d.

Un explosif a été placé sur le point entre la poulie et l'induit. L'explosion a produit un fléchissement de l'arbre et la destruction des bobines électriques rendant le moteur inutilisable.

Cette usine est située au Nord en bordure de la R.N. 37, à l'est en bordure du C.G.C. 198, au Sud, la voie ferrée TERGNIER-A. LENS, et à l'ouest par une pâture.

C'est vraisemblablement par la voie ferrée que le ou les auteurs de ce sabotage ont pénétré dans l'usine dont les portes sont constamment ouvertes.

Nous faisons le tour de l'usine et nous constatons à 300 mètres de celle-ci R.N. 37 côté Ham, que les 10 fils téléphoniques dont plusieurs relient l'usine à la poste de Ham étaient sectionnés. Nous remarquons autour du poteau de soutènement des traces fraîches de griffes. En raison du talus gazonné aucune trace de pas ne peut être relevée.

mes.

Entendu à nouveau _____ () après de nombreuses réticences, nous a déclaré:

Je vais vous avouer toute la vérité. J'ai participé à l'expédition cuivre et alliages qui a eu lieu dans la nuit du 5 au 6 Décembre 1943. Je dois ajouter que depuis environ un mois et demi je fais partie d'une association dénommée "Armée Secrète de la Libération Nationale".

Vers la mi Octobre 1943, un individu âgé d'une trentaine d'années s'est présenté chez ma grand'mère avec laquelle je demeure et m'a demandé si je devais partir travailler en Allemagne. J'ai répondu que je n'en savais rien. Cet individu a précisé que si j'étais tourmenté en ce qui concerne mon départ éventuel en Allemagne, il viendrait me retrouver puis il s'est retiré.

Environ 8 jours plus tard, le même individu s'est présenté à nouveau chez ma grand'mère et en l'absence de cette dernière, m'a demandé si je voulais faire partie de leur association, j'ai répondu affirmativement.

Cet individu a pris mon nom et m'a fait signer un papier sur lequel figuraient les lettres A.S. et en gros caractères "Comité Français de la Libération Nationale", puis un N° matricule dont je ne me souviens plus. Il est ensuite partie en me disant qu'il m'aurait fait savoir quand il aurait eu besoin de moi.

Vendredi soir 3 Décembre courant, vers 21 heures 50, alors que je me rendais à mon travail, j'ai rencontré près de l'usine le nommé _____ lequel m'a demandé de vouloir bien me renseigner si au cours des deux jours d'arrêt de l'usine, les bouteilles accumulateurs restaient chargées. Il m'a fait connaître qu'il viendrait recueillir ce renseignement à ma sortie de l'usine.

J'ai profité de la pose casse croute de 1 heure 30, pour demander au chef de presse _____ si les bouteilles en question restaient chargées. Celui-ci m'a répondu "penses-tu on ne peut les décharger car il faudrait 15 jours pour les remettre en charge. Ayant acquis la certitude que ces bouteilles restaient chargées j'ai communiqué ce renseignement à _____, le lendemain matin à 6 heures à ma sortie de l'usine. _____ était dissimulé derrière la maison Randon, et aucun autre ouvrier n'a pu le apercevoir.

_____ m'a remercié et il m'a fixé un point de rencontre au bois de Brouchy, pour la nuit du 4 au 5 Décembre 1943. Je me suis donc rendu à l'endroit fixé et à l'heure prévue où j'y ai rencontré _____.

Ce dernier était accompagné de 5 individus que je ne connais pas et que je n'avais jamais vus. Toutefois d'après leur conversation il devait y avoir plusieurs étrangers "polonais ou belges". Parmi eux il y en avait un autre qui avait l'accent du midi. Un de ces 5 individus qui paraissait être le

" chef a distribué des armes aux autres, moi je n'en ai pas
" reçue, car m'ont ils dit c'était la première fois que je
" participais à une expédition.
" J'ai reçu pour mission de surveiller l'entrée de l'usine
" route de Chauny et le cas échéant prévenir par sifflement
" l'homme désigné pour couper les fils téléphoniques se trou-
" vant à 300 mètres de l'usine côté Ham. J'avais également
" pour mission de rester à mon poste une demi heure et en-
" suite de me replier sur le pont de Brouchy à l'endroit où
" on s'était rencontrés. D'après leur conversation ils ont
" du pénétrer à 3 à l'intérieur de l'usine en passant par
" derrière. Les a accompagnés à l'intérieur de l'usi-
" ne d'après ce que j'ai compris. Je dois ajouter que
" connaissait les lieux ayant travaillé un certain temps à
" cette usine. J'ignore totalement ce qu'ils ont pu faire à
" l'intérieur de l'usine.
" Vers une heure du matin nous nous sommes tous retrouvés
" au pont de Brouchy, celui qui avait distribué les armes les
" a ramassés. Moi je suis rentré à mon domicile à Brouchy
" et eux sont partis dans la direction de Villesele (Oise).

" Ils étaient tous à bicyclette. J'affirme vous avoir dit tou-
" ta la vérité et que sauf , je ne connais aucun des 5
" autres et j'ignore où ils peuvent se trouver.
" Je ne puis vous donner de signalement de ces individus car
" il faisait nuit noire, sauf celui qui paraissait être le
" chef, était vêtu d'un paletot en cuir et coiffé d'une cas-
" quette. J'ajoute que l'individu qui m'a enrôlé dans cette
" association m'a dit que mon chef direct se prénomme Camil-
" le. C'est tout ce que je puis vous donner comme renseigne-
" ments et je n'ai rien à ajouter. ""

Lecture faite persiste et signe.

Devant ces faits nous avons déclaré à , que le
trouvant en flagrant délit de sabotage par explosifs à l'usine
Cuivre et Alliages, nous l'arrêtons au nom de la Loi pour être
conduit devant Monsieur le Procureur de l'Etat Français à Pé-
ronne.

Feuillé minutieusement au moment de son arrestation hors la
présence de tout témoin, a été trouvé porteur de la
somme de 13 francs à l'exclusion de tout autre objet suscep-
tible de lui être retiré.

Nous avons déposé à la chambre de sûreté de notre Bri-
gade en attendant son transfèrement.

NOTES ET COMPLEMENTS

doc. 1

- 1 - Le 22 octobre 1940, E. Masson et L. Brusque coupent des lignes téléphoniques servant aux troupes d'occupation. Ils sont exécutés par les Allemands le 12 novembre.
- 2 - Front National, Francs-Tireurs Partisans, Organisation Civile et Militaire, Libé-Nord etc.
- 3 - Attentat à l'explosif contre la Soldatenheim par des F.T.P., le 24 décembre 1942. Plusieurs dizaines de soldats allemands tués et de nombreux blessés.
- 4 - 2 août 1943 exécution de 11 F.T.P. du groupe "Michel" à la citadelle d'Amiens. cf. plus loin les extraits du "Progrès de la Somme" sur cette affaire.
- 5 - Au mois de juillet 1944, 67 sabotages contre des voies ferrées, locomotives ou aiguillages, 50 contre des lignes téléphoniques, des lignes à haute tension ou des transformateurs,...

Sur l'Occupation allemande dans le département de la Somme cf. la thèse manuscrite de D. DUVERLIE (déposée à la B.M. d'Amiens).

doc. 2 - Ce tract communiste illustre le retentissement qu'a pu avoir l'exécution de Jean CATELAS, le 24 septembre 1941 à la prison de la Santé. Le souvenir du militant communiste et du cheminot a certainement contribué à renforcer les mouvements clandestins picards dans leur détermination contre Vichy et l'occupant.

Jean CATELAS :

né à Puisieux (P.deC.) le 6 mai 1894, septième d'une famille de neuf enfants, il devient ouvrier bonnetier après avoir obtenu son certificat d'études. Blessé de guerre, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, Jean CATELAS entre après la démobilisation aux chemins de fer du Nord. Militant syndical, il adhère au Parti Communiste dont il est le candidat aux élections législatives de 1932 et 1936 à Amiens. Député de la Somme de 1936 à 1940, il continue son action de syndicaliste cheminot. Arrêté le 16 mai 1941, il est condamné à mort par le Tribunal d'Etat du gouvernement de Vichy, pour ses activités clandestines, et guillotiné le 24 septembre.

doc. 5a : croquis de gendarme. 3.11.43. Sabotage sur la ligne Amiens-Lille, au km 143,450 entre Heilly et Corbie.

Il faut lire : "Croquis de l'état-des-lieux"

LEGENDE :

- | | |
|----------------|---------------------------|
| 1) voie droite | 3) machine et tender |
| 2) voie gauche | 4) tas de pommes de terre |
| | 5) remblai |

doc. 5b : croquis de gendarme. 21.9.43. Sabotage sur la ligne Amiens-Albert, territoire d'Heilly, km 142,490.

doc. 6 : page verso d'un numéro de "l'Avant-garde", organe de la Fédération des Jeunesses communistes de France. Edition Picarde. 15 mars 1943.

Sous le titre "une action parmi tant d'autres", ce journal clandestin rend compte d'un sabotage de voie ferrée, très certainement celui du 6 mars 1943 à Aveluy, qui a provoqué le déraillement d'un train de charbon et d'un train de marchandises, avec dégâts matériels importants.

doc. 7 : 1941. l'explosif. Rapport de gendarmerie. A.D. Somme. M

Le dispositif est soigneusement décrit. Malgré la mauvaise qualité de l'original, nous avons préféré sa publication à une transcription.

doc. 8 et doc. 8b : 1943 - Détirefonnage

C'est à partir de 1943 la technique la plus employée dans notre région.



cf. Dictionnaire des Parlementaires Français par J. JOLY.
Tome III, Paris, P.U.F., 1963.

Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français.
Direction J. MAITRON. Tome 21, Les Editions Ouvrières,
Paris, 1984.

Pierre PUCHEU :

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, industriel, militant du Parti Populaire Français de Doriot, il est ministre de l'Intérieur du Gouvernement de Vichy du 11 août 1941 au 18 avril 1942 (c'est alors qu'il était ministre de l'Intérieur que Catelas est exécuté). Ayant débarqué au Maroc en mai 1943, il y est arrêté le 13 août 1943 (d'où l'appel au comité d'Alger dans le tract cité); inculpé de trahison et d'arrestations illégales, il est condamné à mort et fusillé en mars 1944.

Parmi les otages de Chateaubriand se trouvait Paul Baroux, instituteur à Blangy-Tronville.

doc. 3a

Ce tableau n'est probablement pas exhaustif. Il récapitule l'ensemble des sabotages survenus sur le territoire départemental entre Corbie et Achiet en 1941, 42 et 43, et répertoriés dans les dossiers non classés de la série M. Il en manque vraisemblablement peu. A cette réserve près, on peut faire les remarques suivantes :

- importance du nombre de sabotages sur une section de voie ferrée de moins de 30 km,
- accélération du rythme des sabotages, les intervalles étant de plus en plus courts,
- changement de technique à partir du début 1943,
- l'examen de la nature des trains qui déraillent montre bien qu'il ne s'agit pas d'une politique de sabotages au hasard.

doc. 3b - voir la carte IGN au 1/50000ème

Ce schéma montre où les sabotages relevés dans le tableau 3a ont eu lieu. Est-il besoin de souligner le rôle du bois d'Aveluy dans la localisation des sabotages (6 sur 15) ?

doc. 4 - Rapport du Sous-Préfet d'Abbeville au Préfet de la Somme. A.D. Somme, Série M.

doc. 10b - Témoignage oral. Un membre de la compagnie de F.T.P. de la région de Gamaches, (qui a souhaité garder l'anonymat), raconte le sabotage de la voie ferrée le Tréport-Abancourt-Paris en juin 1944. Il s'agissait, après le débarquement, de paralyser les voies de communication ennemies, afin de retarder l'envoi de renforts allemands sur le front de Normandie. (Communication de D. Duverlie).

doc. 11a et 11b

Les rapports sur les attentats et sabotages donnaient lieu à de nombreuses expéditions. Les deux documents présentés ici en sont un exemple. Nous avons trouvé jusqu'à treize destinataires possibles :

- 1° Chef du Gouvernement. Direction générale de la Gendarmerie. Section des Territoires Occupés (2 exemplaires)
- 2° Préfet Régional
- 3° Préfet Départemental
- 4° Général Inspecteur Général de la Gendarmerie en Zone Occupée
- 5° Général Inspecteur de la Légion
- 6° Sous-Préfet
- 7° Procureur de la République
- 8° Commissaire Divisionnaire, Chef du Service Régional de Police de Sûreté
- 9° Commissaire, chef du Service Départemental des Renseignements Généraux
- 10° Commandant de Légion
- 11° Commandant de Compagnie
- 12° Kommandeur de la Sicherheitspolizei à St-Quentin
- 13° Sicherheitspolizei à Abbeville

La 21ème brigade Régionale de Sûreté de St-Quentin, spécialisée dans la répression du terrorisme dispose dès janvier 1943 d'une antenne à Amiens. La Sicherheitspolizei avait son bureau d'Amiens, 32 boulevard d'Alsace-Lorraine.

Il est difficile de faire le partage entre l'intervention des autorités françaises et celle des Allemands. En fait, dès qu'il y a sabotage, les Français sont vite désaisis de l'affaire et les documents d'archives montrent que le Préfet est alors dépassé par les événements.

doc. 9 : "Le Progrès de la Somme". 4 août 1943. Extrait.

Ce document est tiré d'un dossier sur le sabotage du 6 mars 1943 à Aveluy. On a ajouté aux rapports divers, rédigés sur le moment, ces coupures de presse relatant le procès des inculpés de ce sabotage.

"Le Progrès de la Somme", comme tous ses confrères autorisés par la censure allemande, était soumis à la tutelle pesante de la Propagandastaffel à Paris, relayée par le bureau d'Amiens. Un canevas serré, des éditoriaux et reportages obligatoires, des articles tout prêts, telles étaient les contraintes.

La première partie de l'article nous présente les 11 accusés membres du "groupe Michel" (du nom de guerre de leur chef), arrêtés grâce à l'intensification de la répression policière (envoi à Amiens en janvier 43 de membres de la 21ème Brigade Régionale de Police de Sûreté de Saint-Quentin, spécialisée dans la lutte contre les "terroristes").

L'acte d'accusation permet de reconstituer l'activité d'un groupe de F.T.P. Il faut toutefois rester prudent. Avec quelles méthodes les aveux des accusés ont-ils été arrachés ? Sont-ils vraiment responsables de tous les sabotages dont on les charge ?

Voir aussi les articles de R.S. GLAUDEL, in "Le Courrier Picard" (1974, 1979), sur la Résistance.

doc. 10a - Les "terroristes" vu à travers les dépositions des garde-voies. Extraits de rapports de gendarmerie. AD. Somme, série M

Les noms propres sont occultés, et l'origine de ces témoignages volontairement omise, conformément aux réserves imposées par la loi d'Archives.

Les dépositions de garde-voies, sont remarquables par leur caractère stéréotypé ; très précises et très vagues à la fois. Elles nous montrent des attaques qui ont un petit air de Far-West. Bien des fois le scénario avait été convenu d'avance. (D. Duverlie nous l'a confirmé). Les gendarmes eux-mêmes étaient parfois dans le coup.

doc. 12 - Un aspect de la répression : les récompenses aux délateurs.

Nous avons ici une circulaire de Max Knipping, ancien aviateur et as de la première guerre mondiale, délégué général de la Milice Française, officiellement chargé du maintien de l'ordre en zone nord, en janvier 1944. (Son nom est écorché sur le document).

Le Secrétaire Général au maintien de l'Ordre est Joseph Darnand, chef de la Milice en janvier 1943 et membre du gouvernement de Vichy le 30 décembre 1943.

doc. 13 - C'est la deuxième partie du doc. 9 ci-dessus.

Elle nous permet d'analyser le mécanisme du procès devant le Conseil de Guerre allemand. Les débats ont lieu en allemand, avec un interprète. La défense utilise l'argument de la propagande étrangère. (Il y a dans la presse de l'époque confusion volontaire entre puissance étrangère et "gaullo-communistes"). Les inculpés semblent avoir avoué tout ce qu'on voulait. Comment les aveux ont-ils été arrachés ?

doc. 14 - Recto et verso d'un ordre de réquisition de garde civique pour la surveillance des voies ferrées. Avril 1943

doc. 15a - "Les héros du Rail". "Le Progrès de la Somme" 31 décembre 1943

Sur ce quotidien, voir plus haut doc.9. Ici, les cheminots sont l'objet des hommages de la presse collaborationniste.

doc. 15b- "Picardie Libre". Numéro daté a posteriori du 22 septembre 1943.

Cette publication clandestine paraissait sporadiquement. Tirée au début à 1000 exemplaires elle était distribuée par les cheminots. A chaque gare un relais s'établissait pour prendre livraison des journaux.

Sous le titre "L'Insulte aux cheminots", "Picardie Libre" proteste contre les flatteries de Vichy, justifie le travail des cheminots et présente leur Résistance. C'est comme par anticipation une réponse à l'article de G.S. Savigny (cf. ci-dessus doc. 15a).

Autres sabotages

Nous avons centré notre dossier sur les chemins de fer. Mais les sabotages de la Résistance Picarde s'étendaient à bien d'autres domaines dont nous avons voulu montrer quelques exemples.

doc. 16a - Sabotage de ligne à haute tension.

16b

Extraits d'un rapport de gendarmerie. A.D. Somme, série M

doc. 17 - Sabotage d'une écluse. Rapport de gendarmerie.

AD. Somme, Série M

Malgré la confusion de noms entre Cerisy-Gailly et Saily-Laurette, il s'agit du sabotage dont Henri Wilgos et Seigneurgens étaient accusés lors du procès du groupe "Michel" (doc. 9). Nous retrouvons ici nos dérailleurs.

doc. 18a - Sabotage d'une usine. Note du cabinet du Préfet

L'usine "Cuivre et Alliages" de Ham employait 4 à 500 personnes. Comme le note le Préfet de la Somme dans un rapport à Vichy du 2 novembre 1942, "certaines usines métallurgiques parmi les plus importantes, notamment celles de Ham et d'Albert - Méaulte... travaillent à plein rendement pour les fabrications de guerre allemandes..." L'usine de Ham est classée "Rüstung", c'est-à-dire "Armement". Ses ouvriers ne sont pas touchés par le S.T.O.

doc. 18b - Photo de couverture (même dossier)

Ce document est très rare. De tous les dossiers que nous avons consultés, seul celui de Ham contenait des photographies.

doc. 18c - Rapport de gendarmerie (même dossier)

- description des dégats
- déposition et aveux de X..., membre de "l'Armée Secrète de la Libération Nationale".

Ici comme bien souvent, on voit apparaître, parmi les motivations des jeunes résistants, le refus du S.T.O.

doc. 18d - La répression (même dossier)

4 jeunes gens sont arrêtés et transférés à la Prison d'Amiens. 3 d'entre eux sont tués lors du bombardement de la Prison le 18 février 1944 (Opération Jéricho). Ils avaient été condamnés à mort par les Allemands. Le 4ème, grièvement blessé est transféré au Nouvel-Hôpital d'Amiens puis à l'Hôpital allemand de Dury.

Comme précédemment, le passage de l'affaire des mains de la justice française dans celles des autorités allemandes n'est pas bien cerné, mais il est effectif.

N.d.l.r. : On nous reprochera sans doute le choix des documents présentés dans ce dossier. Certes, le projecteur est mis plus particulièrement sur l'action des F.T.P., nous en sommes conscients. Nous sommes tributaires de nos sources : les fonds d'archives des A.D. de la Somme. Notre propos est d'apporter des documents aux maîtres et élèves, non de faire une étude exhaustive.

CRDP D'AMIENS

45, rue Saint Leu - 80000 Amiens

Imprimé en France
au CRDP, en novembre 1984

Dépôt légal imprimeur : 4ème trimestre 1984
Dépôt légal éditeur : 4ème trimestre 1984

Le Directeur de la Publication : L. BALADIER